



# COMITE DES FORETS

## VINGT-QUATRIÈME SESSION

Rome, 16-20 juillet 2018

### PRISE EN COMPTE SYSTÉMATIQUE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE

#### I. Introduction

1. La Conférence des Nations Unies sur la biodiversité, qui s'est tenue à Cancún (Mexique), en 2016, a appelé à intégrer la question de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture ainsi que dans celui du tourisme<sup>1</sup>. La FAO et ses organes directeurs et statutaires compétents ont été invités à envisager et à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de mesures, de directives et d'outils pertinents à cet égard. Par ailleurs, la Conférence s'est félicitée que l'Organisation ait proposé de faire office de plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité<sup>2</sup>.

2. À la quarantième session de la Conférence de la FAO<sup>3</sup>, tenue en 2017, les participants ont approuvé la proposition de la FAO et ont demandé à l'Organisation de faciliter, en collaboration avec ses partenaires, l'intégration de la biodiversité dans l'ensemble des secteurs agricoles, aux niveaux national, régional et mondial.

3. Il existe de nombreuses interprétations et définitions du concept d'«intégration», ou de prise en compte systématique, de la biodiversité. Une définition pertinente à cet égard est celle que donne le Groupe consultatif pour la science et la technologie du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)<sup>4</sup>, pour lequel il s'agit de *processus de prise en compte des questions relatives à la biodiversité dans les politiques, les stratégies et les pratiques des principaux acteurs publics et privés qui ont une influence sur la diversité biologique ou qui en dépendent, et cela afin de la préserver et de l'utiliser de manière équitable et durable tant à l'échelle locale que mondiale.*

4. La prise en compte de la biodiversité dans les politiques, les plans et les programmes pertinents est reconnue comme étant essentielle pour la mise en œuvre effective de la Convention sur la diversité biologique, du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de ses Objectifs

<sup>1</sup> UNEP/CBD/COP/13/24.

<sup>2</sup> CBD/COP/DEC/XIII/3.

<sup>3</sup> C 2017/REP, paragraphe 55; C 2017/33.

<sup>4</sup> [https://www.thegef.org/sites/default/files/publications/Mainstreaming-Biodiversity-LowRes\\_1.pdf](https://www.thegef.org/sites/default/files/publications/Mainstreaming-Biodiversity-LowRes_1.pdf).

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

d'Aichi pour la biodiversité ainsi que, le cas échéant, pour celle du Protocole de Nagoya et du Protocole de Cartagena. L'intégration des questions relatives à la diversité biologique est également considérée comme étant fondamentale pour la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) pertinents (notamment les ODD 2, 14 et 15).

5. Après un rappel de la situation relative aux forêts et à la biodiversité, le présent document illustre la proposition de la FAO de faire office de Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité (la Plateforme), analyse les possibilités d'intégration de la biodiversité dans le secteur des forêts et invite le Comité à donner des indications concernant la prise en compte systématique de la diversité biologique dans le secteur forestier ainsi que les travaux futurs de la Plateforme.

## II. Forêts et biodiversité

6. Les forêts couvrent 30 pour cent de la surface de la Terre et abritent plus de 80 pour cent des espèces terrestres, animales et végétales. Elles offrent aux populations de nombreux avantages, qui vont bien au-delà de la simple fourniture de bois et de produits non ligneux, à savoir: des *services d'appui* (cycles nutritifs, photosynthèse, formation des sols), des *services d'approvisionnement* (fourniture d'aliments, d'eau, de fibres et de ressources génétiques), des *services de régulation* (lutte contre les organismes nuisibles et les maladies, pollinisation, piégeage du carbone, purification de l'eau) et des *services culturels* (valeurs spirituelles, esthétiques et récréatives, sentiment d'appartenance).

7. Les forêts naturelles – qui représentent la plus grande partie du couvert forestier mondial et qui renferment une part importante de la diversité biologique forestière – sont essentielles à la vie sur terre et au bien-être humain, mais le processus de perte et de dégradation qu'elles connaissent se poursuit. D'après l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2015 (FRA 2015), la superficie des forêts naturelles aurait diminué de 6,5 millions d'hectares par an entre 2010 et 2015. Ce recul a été en partie compensé par l'effet conjugué d'une expansion naturelle des forêts et d'une progression des forêts plantées, mais il est généralement admis que la biodiversité forestière est plus faible dans les zones de repousse que dans les forêts naturelles. Cependant, les initiatives de restauration en cours consistent souvent à mettre en place des forêts plantées en tenant compte des questions relatives à la biodiversité ou dans l'objectif spécifique d'améliorer la biodiversité et les services écosystémiques.

8. Les principales causes du déboisement sont liées à la demande de bois, d'aliments, de combustibles et de fibres, souvent de la part de secteurs autres que celui des forêts. D'après le rapport 2016 sur la Situation des forêts du monde<sup>5</sup>, au moins 70 pour cent du déboisement dans le monde est attribuable à l'expansion agricole. La diversité biologique se ressent également de la dégradation des forêts résultant de la récolte illicite ou non viable du bois ou encore, par exemple, d'une mauvaise maîtrise des incendies, des organismes nuisibles et des maladies.

9. La biodiversité constitue par ailleurs un élément bien connu de la foresterie. Aujourd'hui, le concept de gestion durable des forêts, qui a évolué au fil du temps, guide l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de pratiques visant à préserver et à renforcer les valeurs économiques, sociales et environnementales des forêts. D'après le rapport FRA 2015, la conservation de la biodiversité est le principal objectif de gestion dans 13 pour cent des forêts du monde et, depuis 1990, la superficie des forêts gérées principalement à cette fin a augmenté de 150 millions d'hectares. De plus, pour satisfaire aux critères de gestion durable des forêts et aux exigences des systèmes de certification forestière (Forest Stewardship Council [FSC], Programme de reconnaissance des certifications forestières [PEFC]), les plans de gestion des forêts de production doivent tenir compte des questions relatives à la biodiversité. Le rôle que jouent les forêts pour la conservation de la biodiversité est aussi reconnu de manière explicite par le *Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)*<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> <http://www.fao.org/publications/sofo/2016/fr/>.

<sup>6</sup> <https://undocs.org/fr/E/RES/2017/4>.

10. Par ailleurs, la gestion durable des forêts apporte une importante contribution tant à l'atténuation du changement climatique qu'à l'adaptation à ses effets. Plusieurs des mesures conçues et mises en place au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), notamment les stratégies/plans d'action nationaux relevant du programme REDD+<sup>7</sup> et les contributions déterminées au niveau national, contribuent à la mise en œuvre de la gestion durable des forêts. De plus, conformément aux indications données au niveau international, les pays qui mettent en œuvre le programme REDD+ sont invités à étudier une série de sept mesures (les garanties de Cancún)<sup>8</sup> visant à améliorer les avantages environnementaux et sociaux des activités REDD+ et à éviter le risque d'effets néfastes. Dans le cadre de ce processus, la gestion durable des forêts et les activités REDD+ permettraient de s'attaquer aux principales causes du déboisement et de la dégradation des forêts tout en jouant un rôle essentiel pour la conservation et l'enrichissement de la diversité biologique.

11. L'importance de la biodiversité et des services écosystémiques forestiers est également reconnue par d'autres secteurs et processus, tels que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) dont les débats pertinents font l'objet du document portant la cote COFO/2018/5.4. Il convient de noter que les forêts fournissent non seulement de la viande de brousse, des fruits, des fruits à coque et des plantes médicinales, mais aussi des habitats essentiels pour les pollinisateurs, qui sont importants pour la production agricole et, par conséquent, pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

### III. Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité

12. Comme annoncé lors de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (2016), la FAO procède actuellement à la mise en place d'une plateforme de portée mondiale visant à améliorer la coordination intersectorielle des politiques et des pratiques afin d'assurer la prise en compte de la diversité biologique dans l'ensemble des secteurs agricoles. Ce processus mondial peut être soutenu par des activités aux niveaux régional et national. S'agissant plus particulièrement des ODD 2, 14 et 15, la Plateforme vise à promouvoir la prise en compte systématique de la biodiversité en poursuivant les objectifs suivants:

- faciliter le dialogue entre les gouvernements, les communautés de pratique et les autres parties prenantes;
- faciliter l'échange d'informations et de données entre les parties prenantes en ce qui concerne la diversité biologique, ainsi que les pratiques agricoles et les politiques respectueuses de la biodiversité;
- mettre en application les connaissances relatives à la biodiversité afin d'éclairer l'élaboration des politiques et leur examen par les organes directeurs et statutaires de la FAO.

13. La Plateforme vise principalement à promouvoir l'adoption, dans tous les secteurs agricoles, de bonnes pratiques et de politiques venant appuyer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et améliorer la productivité, la stabilité et la résilience des systèmes de production, et ce dans le cadre d'une approche intégrée des paysages terrestres et marins. Pour parvenir à cet objectif, il faudra instaurer une coordination plus poussée entre les différents secteurs, dont aucun n'est en mesure à lui seul d'aborder efficacement la problématique de la biodiversité. On trouvera des précisions concernant la Plateforme et les activités qui pourraient être menées à moyen et à long terme dans le document intitulé *Conclusions de la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique – Prise en compte systématique de la biodiversité dans les différents secteurs de l'agriculture*<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup>Réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts, plus la gestion durable des forêts et la conservation et l'accroissement des stocks de carbone forestiers (REDD+).

<sup>8</sup> <http://redd.unfccc.int/fact-sheets/safeguards.html>.

<sup>9</sup> C 2017/33.

14. Suite à la demande des participants à la quarantième session de la Conférence de la FAO, la première activité menée dans le cadre de la Plateforme a été l'organisation d'un dialogue informel à parties prenantes multiples entre les secteurs de l'agriculture et de l'environnement. Le but de cette réunion, qui s'est tenue à Rome du 29 au 31 mai 2018<sup>10</sup>, était de contribuer à l'élaboration du programme de travail de la Plateforme et à l'établissement de partenariats, et de promouvoir les efforts consentis par les pays afin d'assurer une meilleure prise en compte de la biodiversité au niveau national.

15. Le Dialogue à parties prenantes multiples représente une étape d'un processus par lequel les comités techniques, les conférences régionales et d'autres organes statutaires de la FAO réfléchissent aux questions relatives à la biodiversité et facilitent l'adoption de mesures visant à favoriser une intégration coordonnée de la diversité biologique dans tous les secteurs agricoles. Les résultats de la réunion et les recommandations formulées par les comités et les conférences régionales seront communiqués en novembre 2018 lors de la quatorzième Conférence des Parties (COP 14) à la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité; ils seront ensuite présentés, pour examen, à la Conférence de la FAO, à sa quarante et unième session, en juin 2019.

#### IV. Intégration de la biodiversité dans le secteur forestier

16. S'agissant du principe établi de la gestion durable des forêts, la question qui se pose est de savoir ce que signifie l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier et quelles en sont les implications. À première vue, il semblerait que le résultat le plus immédiat d'une prise en compte systématique de la diversité biologique dans le secteur forestier soit tout simplement de promouvoir la *mise en œuvre effective de la gestion durable des forêts* sur le terrain, accompagnée éventuellement d'un certain nombre d'*améliorations supplémentaires de la gestion de la biodiversité dans le cadre de politiques et de pratiques de gestion durable des forêts*.

17. Cependant, si l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles exige que davantage d'efforts soient mis en œuvre au sein d'un secteur donné, elle permet aussi de mettre en évidence les liens qui existent entre l'agriculture, les forêts et la pêche, faisant ainsi valoir l'importance d'une vision et d'une approche intégrées. Dans ce contexte, une approche étendue à l'ensemble des paysages semble être utile pour effectuer une analyse conceptuelle de la situation, des menaces et des mesures à prendre à cet égard. Le concept de gestion durable des forêts renferme déjà en soi des liens intersectoriels (l'agriculture, et plus récemment l'aquaculture, étant l'une des principales causes du déboisement, par exemple), mais il est néanmoins nécessaire de le rattacher plus étroitement à d'autres secteurs afin de pouvoir cerner pleinement les contributions et les incidences possibles (à savoir, par exemple, le fait que les forêts peuvent fournir des habitats importants pour les pollinisateurs évoluant sur les terres agricoles voisines). L'adoption d'une approche intégrée offre la possibilité de mettre à profit ces liens intersectoriels et d'éclairer le processus d'élaboration de politiques et de stratégies mené en collaboration avec les parties prenantes concernées dans tous les secteurs.

18. Pour déterminer les modalités permettant d'intégrer la biodiversité dans le secteur forestier, sous l'angle des paysages, il peut être utile de suivre une approche systématique consistant tout d'abord à évaluer la situation actuelle et à recenser les menaces (les facteurs de changement), puis à prendre des mesures adéquates face à celles-ci:

- 1) **Des preuves scientifiques concernant l'état de la biodiversité** et les services écosystémiques associés (les fonctions écologiques et les avantages pour le bien-être humain selon les divers types de couverture des sols et modes d'utilisation des terres, par exemple) sont nécessaires pour bien comprendre la valeur que la diversité biologique représente pour le bien-être humain, à différentes échelles spatiales (locale, nationale, régionale). Les rapports d'évaluation de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) ainsi que les rapports périodiques pertinents de la FAO – Évaluation des ressources forestières mondiales, Situation des forêts du monde, État de la biodiversité pour

---

<sup>10</sup> <http://www.fao.org/about/meetings/multi-stakeholder-dialogue-on-biodiversity/fr/>.

l'alimentation et l'agriculture dans le monde et État des ressources génétiques forestières dans le monde –, peuvent servir de points de départ pour une meilleure compréhension des incidences actuelles pour les secteurs agricoles en général et celui des forêts en particulier.

2) **Une bonne compréhension des menaces (facteurs de changement)** en termes de perte de biodiversité est essentielle pour déterminer les mesures d'atténuation à prendre à cet égard et en établir l'ordre de priorité. Le contexte étant déterminant, une analyse nuancée portant sur les différentes dimensions de la biodiversité (les espèces animales sauvages et les essences en fonction de l'écosystème, par exemple) peut être nécessaire dans la mesure où les facteurs de changement peuvent différer selon ces diverses dimensions. Dans le cadre du processus REDD+, plusieurs pays ont réalisé des analyses des causes du déboisement et de la dégradation des forêts, qui servent de base pour mieux comprendre les menaces qui pèsent sur la biodiversité au niveau des écosystèmes (forestiers). Encore une fois, les rapports d'évaluation de l'IPBES et ceux de la FAO peuvent constituer de précieuses sources d'information, qu'il conviendrait de compléter par une analyse plus poussée des menaces au niveau des espèces animales sauvages et des essences, y compris sur le plan génétique.

3) **Les politiques et les mesures à mettre en place pour gérer la biodiversité doivent avoir un fondement technique.** Le concept de gestion durable des forêts reconnaît déjà les valeurs de la biodiversité (en faisant valoir les avantages que procure la forêt au-delà de la production de bois d'œuvre, par exemple), mais les principaux points d'entrée pour des mesures visant à favoriser l'intégration de la diversité biologique dans le secteur forestier sont les suivants:

- améliorer la *mise en œuvre effective* des accords internationaux pertinents et renforcer les politiques et les pratiques nationales;
- étudier la possibilité de *promouvoir plus avant la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des forêts* (par exemple, il ressort de plusieurs études que, dans les forêts exploitées, la biodiversité pourrait être plus élevée qu'on ne le croyait auparavant<sup>11</sup>);
- recenser les nouvelles possibilités liées à des aspects qui ne seront mis en évidence qu'après une évaluation intégrée à l'échelle des paysages (le lien entre les services de pollinisation fournis par la biodiversité forestière et les activités agricoles menées à proximité, par exemple).

19. À cet égard, il est important de ne pas se limiter à mettre l'accent sur la dimension «conservation» de la biodiversité (la protection des écosystèmes ou des espèces animales sauvages, par exemple), mais de tenir compte également de l'aspect «utilisation durable» (notamment, celle de certaines essences pour promouvoir la restauration des forêts ou mettre en place des systèmes d'agroforesterie). Une autre considération importante tient aux éventuels avantages et inconvénients ou aux effets indésirables possibles de certaines mesures pour l'ensemble des dimensions de la biodiversité (l'utilisation d'essences non autochones dans les plantations forestières visant à atténuer le changement climatique, par exemple, ou encore les mesures visant à préserver l'étendue d'un écosystème donné, qui pourraient ne pas être efficaces aux fins de la conservation des espèces et de la diversité génétique que celui-ci abrite).

20. En bref, la réalisation de l'objectif visant à assurer la prise en compte systématique de la biodiversité dans le secteur forestier, c'est-à-dire à faire en sorte que celle-ci soit conservée et utilisée de façon à la fois durable et équitable, exigera une solide connaissance technique des effets et des avantages et inconvénients des mesures mises en place en faveur de la biodiversité, ainsi qu'une forte volonté politique et une participation adéquate des parties prenantes à la formulation et à la mise en œuvre de stratégies intersectorielles.

21. Les pays pourraient mettre en œuvre l'approche illustrée ci-dessus et assurer la prise en compte systématique de la biodiversité au sein du secteur forestier (c'est-à-dire en renforçant la mise en œuvre de la gestion durable des forêts et/ou en intégrant davantage les considérations liées à la

<sup>11</sup> [https://e360.yale.edu/features/biodiversity\\_in\\_logged\\_forests\\_far\\_higher\\_than\\_once\\_believed](https://e360.yale.edu/features/biodiversity_in_logged_forests_far_higher_than_once_believed).

biodiversité dans les politiques et les pratiques en matière de gestion durable des forêts, dans le contexte des forêts exploitées par exemple) ou au niveau de tous les secteurs (à l'interface entre l'agriculture et la pêche/aquaculture<sup>12</sup> et la foresterie, comme pour les mesures de restauration des forêts et des paysages, l'agroforesterie ou les conflits opposant les hommes à la faune sauvage). Dans les deux cas, une participation adéquate des parties prenantes est essentielle.

22. La gestion des connaissances et l'apprentissage, sous quelque forme que ce soit – recueil de bonnes pratiques, enseignements tirés de l'expérience, mise à l'essai de nouveaux modèles ou partage de données d'expérience –, contribuent à améliorer et à renforcer les initiatives visant à favoriser l'intégration de la biodiversité. Des résultats pertinents pourraient se dégager, par exemple, des travaux menés par le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) dans le cadre de son programme de recherche sur *les forêts, les arbres et l'agroforesterie*, ou encore par le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et le Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune. La boîte à outils de la FAO sur la gestion durable des forêts pourrait être un instrument utile pour la mise en commun des connaissances. L'Organisation pourrait faire office d'intermédiaire entre la communauté scientifique, les gouvernements et d'autres parties prenantes, y compris les peuples autochtones et les communautés locales et le secteur privé, tous engagés à faire avancer le processus d'intégration de la biodiversité dans leurs pays.

23. Les informations scientifiques et techniques deviennent de plus en plus accessibles, mais une évaluation intégrée de la biodiversité et des mesures à prendre en priorité dans tous les secteurs agricoles permettra sans doute de constater l'existence de nouvelles lacunes en termes de données, d'informations, de connaissances et d'outils. La FAO et ses partenaires peuvent contribuer à réduire ces lacunes en facilitant la mise au point de documents d'orientation stratégiques et techniques et d'outils permettant l'évaluation de la biodiversité forestière et l'élaboration de pratiques et de politiques pertinentes.

## V. Points à examiner

24. Le Comité souhaitera peut-être:

- a) examiner le rapport issu du Dialogue informel à parties prenantes multiples<sup>13</sup> organisé par la Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité en mai 2018, et formuler des recommandations concernant le programme de travail de la Plateforme;
- b) donner des avis à la FAO, en collaboration avec les parties prenantes concernées, en vue du renforcement de la Plateforme en ce qui concerne les forêts, au-delà de la poursuite de la mise en œuvre de la gestion durable des forêts, sachant que la gestion durable des forêts constitue un important point de départ pour assurer l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier;
- c) inviter les États Membres à:
  - prendre part aux travaux de la Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité afin de contribuer à l'échange d'informations sur les possibilités et les difficultés liées à l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier;
  - renforcer la mise en œuvre des accords internationaux relatifs à la biodiversité et aux forêts, ainsi que celle du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières;

<sup>12</sup> Costa-Pereira et coll., 2017. *Fishing-down within populations harms seed dispersal mutualism*, <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/btp.12516>.

<sup>13</sup> Multi-Stakeholder Dialogue on Biodiversity Mainstreaming across Agricultural Sectors – <http://www.fao.org/3/CA0461EN/ca0461en.pdf>

d) demander à la FAO de:

- contribuer à améliorer la compréhension des incidences de la perte de biodiversité forestière pour les secteurs agricoles ainsi que des mesures à prendre face aux menaces qui pèsent sur cette diversité, et cela grâce à la création et à la diffusion de connaissances et d'outils, y compris la boîte à outils sur la gestion durable des forêts;
- continuer à coordonner et à appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières, et rendre régulièrement compte, au Comité, des progrès accomplis dans ce domaine.